

LE MENSUEL

LE CDG ET VOUS ... P.02

LES BRÈVES DU CDG P.03

ÉLECTIONS P.03

**LES RENCONTRES
TERRITORIALES 2025** P.04

SANTÉ ET PRÉVENTION P.05

AGENDA P.13



LE CDG ET VOUS ...

En raison d'une nouvelle organisation temporaire au sein du pôle Emploi du 5 au 10 décembre 2025, les accompagnements téléphoniques des collectivités et établissements publics sur le dispositif Emploi Territorial s'effectueront UNIQUEMENT le MATIN de 9h00 à 12h00 sur cette période. Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir anticiper au mieux vos démarches sur ce dispositif afin que les délais légaux de publicité s'établissent dans le respect des procédures de recrutement.

**POUR TOUTE QUESTION,
vous pouvez joindre le pôle Emploi du CDG 36 au 02 54 34 18 20
ou à cdgindre@cdg36.fr**



LES BRÈVES DU CDG



CONTRAT DE TRAVAIL : QUELLES FORMALITÉS POUR RECRUTER ?

Vous vous demandez si les contrats de travail de droit public sont transmissibles au contrôle de légalité ? La réponse est dans le Code : tous les contrats sont transmissibles sauf les accroissements temporaires et les saisonniers, sans considération de leur durée (L2131.2 CGCT)

Et n'oubliez pas que chaque renouvellement de contrat doit donner lieu à une déclaration de vacances de poste sur le site Emploi Territorial !



3

ÉLECTIONS



Pour rappel, le 10 décembre 2026 auront lieu les élections professionnelles. Aussi, nous vous remercions de faire parvenir au pôle carrière (polecarrieres@cdg36.fr) les listes de mises à jour des effectifs, dans les meilleurs délais. La liste complète des agents fonctionnaires et contractuels au 1er janvier de l'année d'élection conditionne la composition des instances paritaires : votre retour est donc particulièrement important.

LES RENCONTRES TERRITORIALES 2025

Chaque année, le Centre de Gestion part à la rencontre de ses affiliés avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, afin de présenter l'actualité de la Fonction Publique Territoriale et des actions territoriales aux élus, secrétaires de mairie et responsable des ressources humaines. Les après-midis sont consacrés à des ateliers thématiques.

Cette année, le Centre de Gestion vous a proposé trois Rencontres :

- ⇒ **Mardi 30 septembre à Argenton-sur-Creuse**
- ⇒ **Mardi 7 octobre à Vatan**
- ⇒ **Mardi 14 octobre à Vendoeuvres**

Le programme 2025 fût varié avec la matinale consacrée aux points d'actualités (élections, secrétaires généraux de mairie, retraite...) et à l'évolution de ses services (contrats collectifs, micro-diagnostic des risques psychosociaux, paye à façon...).

L'après-midi, des ateliers sur les outils de l'archivage électronique, la complémentaire santé, le relâchement musculaire... ont été proposés.

163 participants sont venus prendre part aux échanges et ateliers 2025 !



SANTÉ ET PRÉVENTION

MUTUELLE SANTÉ : LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSÉE PAR LE CDG36

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, complétée par le décret du 20 avril 2022, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer :

- ⇒ A la complémentaire Santé de leurs agents au plus tard le 1er janvier 2026,
- ⇒ A hauteur de 15 € par mois/agent (50 % minimum d'un montant de référence estimé à 30 €).



Depuis le 1er janvier 2023, les collectivités du département peuvent faire **bénéficier à leurs agents d'une convention santé complémentaire** mise en place par le Centre de gestion.

D'UNE DURÉE DE 6 ANS, ELLE PERMET AUX AGENTS DE :

- ✓ Couvrir les dépenses de santé non prises en charges par la sécurité sociale.
- ✓ Bénéficier de la participation financière de leur employeur.

Par cette action, les employeurs renforcent leur rôle social et contribuent à la protection des agents, pour les aider à se soigner et à rester en bonne santé.

5

VOUS N'AVEZ PAS PU PARTICIPER À NOS PRÉCÉDENTES RÉUNIONS D'INFORMATION ?

Une nouvelle réunion d'information employeurs est organisée en visio, en partenariat avec le CDG et les équipes de Relyens :

- Le 2 décembre à 14h00
- Inscrivez-vous en ligne en cliquant [ici](#).

Après votre adhésion, des réunions d'information pourront être organisées au sein de votre collectivité, ainsi que des webinars.

BESOIN D'AIDE ?

Pour toute demande, contactez votre équipe dédiée au CDG : prevoyance.sante@cdg36.fr

SANTÉ MENTALE : LA PREMIÈRE CHARTRE POUR PASSER À L'ACTION AU TRAVAIL

Le Gouvernement lance la première charte « Santé mentale et emploi » pour aider les employeurs à intégrer la santé mentale dans leur stratégie et améliorer le bien-être des travailleurs.

4 axes concrets d'engagement :

- Sensibiliser et informer
- Favoriser le dialogue
- Améliorer les conditions de travail
- Accompagner individuellement



**POUR EN SAVOIR PLUS,
RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DÉDIÉ : [ICI](#)**

PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ MENTALE : COMMENT FAIRE AU QUOTIDIEN ?

Prendre soin de sa santé mentale, ça commence au quotidien. En effet, ce n'est pas réservé à celles et ceux qui vont "mal". C'est un entraînement régulier, un équilibre qui se cultive chaque jour.

Psycom (organisme public qui informe, oriente et sensibilise sur la santé mentale afin d'aider les personnes à agir en faveur de leur santé mentale et de celle des autres) a réalisé un visuel afin de rappeler avec clarté que ce sont des petits gestes, des choix, des routines simples qui peuvent avoir un impact majeur.

QUELQUES PISTES À EXPLORER (ET À ADAPTER À CHACUN) :

- Bouger régulièrement, même sans aller courir un marathon !
- Identifier ses émotions et apprendre à en parler
- Mieux manger, sans tomber dans l'injonction à la perfection
- Dormir suffisamment, et à heures régulières
- Aider les autres (ça booste aussi notre propre moral)
- Demander de l'aide quand ça déborde (et non, ce n'est pas un échec)
- S'interroger sur ses consommations (alcool, tabac, drogues...)
- Créer des liens de qualité, au travail comme à la maison
- Faire des choses qu'on aime ; sans justification

**POUR EN SAVOIR PLUS,
RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DÉDIÉ [ICI](#)**

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR PSYCOM,
RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DÉDIÉ [ICI](#)**

Prendre soin de sa santé mentale

Comment faire au quotidien ?



Toute au long de notre vie, il y a des moments où l'on va bien et d'autres où on va moins bien. Cela dépend de ce qui se passe autour de nous et de ce qui nous arrive. Il y a **de multiples façons de prendre soin de notre santé mentale**, à notre niveau, pour trouver notre **équilibre**. Certains conseils peuvent nous paraître adaptés et d'autres non, en fonction de notre personnalité ou de notre histoire. **À chaque personne de trouver**, avec l'expérience, **ce qui fait du bien** à sa santé mentale.

Sur psyc.com.org, un guide de l'auto-support avec des techniques pour se sentir mieux, validées scientifiquement, qui peuvent se pratiquer chez soi.



*Sources : Organisation mondiale de la santé (OMS), Santé publique France, Mental Health Foundation (Royaume-Uni).

PÉRENNAISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE FNP

Le Fond National de Prévention de la CNRACL pérennise le dispositif de remboursement de matériel de prévention acheté au bénéfice des agents, lancé en 2024.

Pour rappel, cette possibilité, limitée à une demande unique par établissement (toutes années confondues), est ouverte aux employeurs immatriculés à la CNRACL de moins de 50 affiliés.

Cette année, les demandes de remboursement peuvent porter sur du matériel de prévention acquis en 2024 et/ou 2025.



Dispositif de remboursement de matériel de prévention

Montant :

Est ouvert une fois par employeur (toutes années confondues)

Ne peut être inférieur à 300 €

Vise à couvrir 80% de la dépense réalisée

Est plafonné à 3000 € TTC

Est minoré de 50% pour les employeurs ayant moins 50% de leurs effectifs affiliés à la CNRACL

Vous pouvez retrouver la **documentation complète** et les conditions de dépôt des demandes sur le site de la CNRACL : [ici](#)

Les **demandes peuvent être déposées** directement sur la plateforme "Mes démarches simplifiées" au moyen du formulaire suivant : [ici](#)

Pour une **présentation plus approfondie**, (en visio ou par téléphone), n'hésitez pas à prendre rendez-vous en nous contactant via l'adresse suivante : contact-FNP@caissedesdepots.fr

PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) publie un kit de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail dans le but d'accompagner les employeurs dans une démarche de prévention efficace et adaptée.

Il comprend un lot de 30 fiches pratiques (repères, outils, ressources) permettant d'avoir accès à des rappels fondamentaux, des recommandations et des exemples d'actions menées sur le terrain. Articulé autour des trois niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire), il vise à faciliter la mise en place d'une prévention structurée à chaque étape :

- Définir les missions des référents
- Élaborer un plan de prévention adapté à chaque structure
- Identifier les risques et structurer les actions à tous les niveaux (primaire, secondaire, tertiaire)
- Sensibiliser, former et mobiliser l'ensemble des acteurs



**POUR EN SAVOIR PLUS,
ET RETROUVER L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENS,
RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE INTERNET DÉDIÉE [ICI](#)**

FORMATION INRS (GRATUITE) : LES NOTIONS ESSENTIELLES POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



e-formation santé & sécurité au travail

L'INRS lance une e-formation en ligne sur les « notions essentielles pour la prévention des risques professionnels », qui s'adresse particulièrement à l'ensemble des acteurs des services de prévention et de santé au travail mais également à toute personne qui intervient dans le champ de la prévention des risques professionnels.

Cette autoformation constitue un module socle synthétique pour acquérir les notions et les concepts clés de la démarche de prévention.



10

LA FORMATION SE COMPOSE DE 5 PARTIES :

- La définition des concepts de base de la prévention des risques professionnels
- Le rôle des principaux acteurs en santé au travail
- Les enjeux de la prévention des risques professionnels
- La démarche de prévention des risques professionnels
- L'identification des risques professionnels et les actions de prévention adaptées

POUR EN SAVOIR PLUS,
ET S'INSCRIRE À CETTE E-FORMATION,
RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE INTERNET DÉDIÉE [ICI](#)

ELABORER ET ÉVALUER UNE POLITIQUE HANDICAP DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'équipe du Handi-Pacte Occitanie organise un webinaire le jeudi 16 décembre 2025 de 10h à 12h30 en format distanciel, en lien avec le guide « Elaborer et évaluer une politique handicap dans la Fonction Publique ».



Cette rencontre poursuivra les objectifs suivants :

- Présenter le guide méthodologique rédigé par l'équipe du Handi-Pacte Occitanie en collaboration avec les équipes du FIPHFP,
- Revenir sur les principales étapes de travail pour élaborer ou évaluer sa politique handicap, quelles que soient les caractéristiques de l'employeur (fonction publique, taille, etc.)
- Echanger avec les employeurs publics sur ces thématiques.



RENDEZ-VOUS LE...
MARDI 16 DÉCEMBRE 2025 Horaire : de 10h à 12h30
Format : distanciel (outil utilisé : Teams)

11



POUR VOUS INSCRIRE
À CE RENDEZ-VOUS (JUSQU'AU 12 DÉCEMBRE) [ICI](#)



FINANCEMENT D'UN PROJET HANDICAP INNOVANT

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) Centre-Val de Loire, en partenariat avec la Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et l'Agefiph, invite les employeurs à un webinaire le mardi 16 décembre de 14h à 15h30 dédié à l'innovation et au handicap, pour :

- Mieux comprendre les **enjeux et leviers du financement de projets innovants**
- Découvrir les **appels à projets, outils méthodologiques et ressources** à votre disposition
- **Identifier les acteurs** susceptibles d'accompagner votre démarche



12

**POUR VOUS INSCRIRE
À CE RENDEZ-VOUS CLIQUEZ SUR LE LIEN [ICI](#)**

**POUR TOUTE QUESTION,
n'hésitez pas à contacter la coordination du PRITH Centre-Val de Loire
prith.centre@gmail.com**



AGENDA

CALENDRIERS

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) & FORMATION SPÉCIALISÉE (F3SCT)

DATES DES RÉUNIONS		DATE LIMITE RÉCEPTION DES DOSSIERS
lundi 9 février 2026	CST- F3SCT	lundi 05 janvier 2026
lundi 27 avril 2026	CST- F3SCT	lundi 23 mars 2026
lundi 14 septembre 2026	CSTT- F3SCT	lundi 10 août 2026
lundi 16 novembre 2026	CSTT- F3SCT	lundi 19 octobre 2026

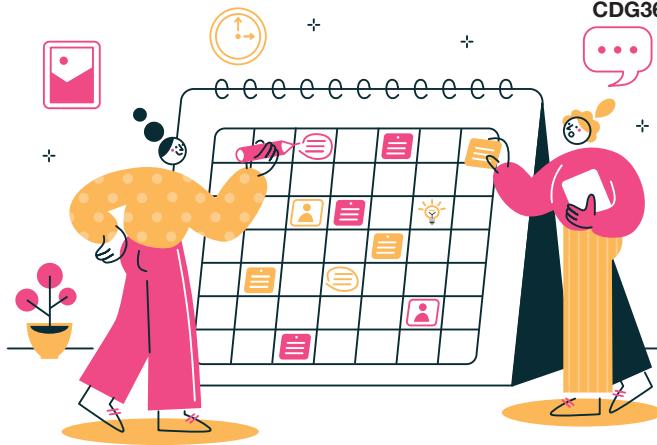
Les dossiers doivent être transmis

- Pour le CST à l'adresse e-mail : polecarrieres@cdg36.fr
- Pour la F3SCT à l'adresse e-mail : sante-prevention@cdg36.fr

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRES (CCP)

DATES DES RÉUNIONS	DATES LIMITES DE RÉCEPTION DES DOSSIERS À TRANSMETTRE AU CDG36*
MARDI 3 FÉVRIER 2026 (CAP A, B, C) - CCP	mardi 06 janvier 2026
MARDI 05 MAI 2026 (CAP A, B, C) - CCP	mardi 31 mars 2026
MARDI 13 OCTOBRE 2026 (CAP A, B, C) - CCP	mardi 15 septembre 2026

* Les dossiers sont à transmettre à l'adresse e-mail suivante : polecarrieres@cdg36.fr
Les dossiers parvenus après cette date seront examinés à la prochaine CAP ou CCP.



CONSEIL MÉDICAL < FORMATION RESTREINTE >

DATES DES RÉUNIONS	DATE LIMITÉE DE DÉPÔT DES DOSSIERS
18 novembre 2025	28 octobre 2025
16 décembre 2025	27 octobre 2025

Les dossiers complets doivent être transmis, **sous pli confidentiel**, au moins 3 semaines avant la séance au **secrétariat des instances médicales**.




RDV RH

DES RÉUNIONS	DATE LIMITÉE RÉCEPTION DES DOSSIERS
L'absentéisme au sein de la FPT : les données de l'Indre	Jeudi 11 décembre 2025 à 14h Mardi 16 décembre à 10h
La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) des secrétaires généraux de mairie	Mardi 19 janvier 2026 à 10h
Gestion de conflits : 5 astuces managériales	Mardi 10 mars 2026 à 10h à 12h

